



**Municipalité de  
Val-Morin**

## Rapport du maire sur la situation financière

**Chers contribuables,**

Au moins quatre semaines avant l'adoption du budget, le maire doit déposer un rapport sur la situation financière de la Municipalité. Je vous soumetts donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, un aperçu des résultats financiers attendus pour l'année 2014 et aussi certaines orientations et prévisions pour le budget 2015.

### États financiers au 31 décembre 2013

Dans son rapport en date du 4 avril 2014 et déposé au conseil municipal le 10 avril 2014, la firme Amyot et Gélinas, S.E.N.C., vérificateur indépendant de la Municipalité confirme que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de Val-Morin au 31 décembre 2013.

À l'état de la situation financière, on constate que les actifs non financiers de la Municipalité (principalement des immobilisations) ont augmenté de 1 193 963 \$, passant de 24 308 092 \$ à 25 502 055 \$. Compte tenu des engagements du gouvernement du Québec, l'endettement net à long terme de la Municipalité est passé de 13 055 011 \$ au 31 décembre 2012, à 14 271 804 \$ au 31 décembre 2013 engendrant des frais d'intérêts et de remboursements du capital de 1 703 946 \$. Les revenus totaux s'élèvent en 2013 à 6 937 563 \$ alors que les dépenses de fonctionnement, incluant l'amortissement des immobilisations, sont de 6 062 948 \$ pour un excédent comptable de 874 615 \$. Pour des fins de taxation, l'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 90 517 \$. En 2014, il est prévu que les dépenses de fonctionnement soient de 5 919 000 \$, soit une diminution de 2,3 % par rapport à 2013.

En milliers de \$	Résultats 2013	Prévisions au 31 octobre 2014	Écart
Total des charges (2013 selon états vérifiés)	6 062 948 \$	5 925 528 \$	137 420 \$
Moins : amortissement des immobilisations	907 891 \$	981 541 \$	(73 650 \$)
Sous-total	5 155 057 \$	4 943 987 \$	211 070 \$
Plus : remboursement de la dette	1 109 804 \$	1 460 973 \$	(351 169 \$)
<b>Total</b>	<b>6 264 861 \$</b>	<b>6 404 960 \$</b>	<b>(140 099 \$)</b>

En 2013, les dépenses de fonctionnement excluant l'amortissement mais incluant le service de la dette se répartissent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2014</b> (Prévisions au 31 octobre 2014)
Administration générale	14.05 \$	13.32 \$
Police et service incendie	9.89 \$	9.48 \$
Travaux publics	13.00 \$	14.94 \$
Déneigement	13.25 \$	10.81 \$
Aqueduc, égout, ordures, recyclage	8.89 \$	9.57 \$
Urbanisme	3.39 \$	2.97 \$
Loisirs et culture	10.33 \$	9.95 \$
Service de la dette	27.20 \$	28.96 \$
<b>Total</b>	<b>100.00 \$</b>	<b>100.00 \$</b>

#### **Réalisations en 2014**

Si les conditions climatiques demeurent clémentes jusqu'à la fin de l'année, nous anticipons atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier en cours. Les dépenses d'immobilisations engagées à ce jour sont d'environ de 350 000 \$. Les réalisations cette année se résument comme suit :

#### **Administration**

- Le site Internet de la Municipalité a été entièrement révisé dans son contenu et sa forme. Un calendrier des activités s'est ajouté à la page d'accueil.
- Diffusion de l'infolettre et publication d'une chronique municipale dédiée à Val-Morin dans le journal Ski-se-Dit.
- Le fonds de roulement a permis de renouveler une partie des ordinateurs pour un montant de 18 999 \$. De plus, en vertu d'une entente avec la MRC des Laurentides, le serveur de la Municipalité est reconfiguré sur le serveur régional.
- Depuis le début de l'année, le comité consultatif de la vision stratégique a réalisé une vaste consultation publique. À partir des nombreuses suggestions des divers groupes de citoyens sur le développement et les perspectives d'avenir de Val-Morin, un document sera rédigé pour conclure sur les différents axes de développement de la Municipalité. Cet outil permettra au conseil municipal de mieux orienter ses efforts et ses actions pour réaliser les objectifs qui auront été établis à partir d'un véritable consensus de la communauté valmorinoise.
- En début d'année, la Municipalité a conclu une nouvelle entente avec la Corporation du Théâtre du Marais qui définit un nouveau partage de leurs responsabilités respectives. Cette entente a donné lieu à la vente du terrain au centre du village tout en donnant une réelle autonomie financière au Théâtre. La Municipalité de Val-Morin octroiera au cours des cinq (5) prochaines années une subvention annuelle au montant de 120 000 \$.

### **Loisirs et culture**

- Le règlement d'emprunt no. 549 a permis de réaliser et de compléter cette année des travaux de rénovation du centre de ski Far Hills pour un montant de 94 890 \$.
- Le comité consultatif des arts et de la culture a souscrit à l'événement Je pARTicipe. Ce projet a permis à plusieurs artistes de mettre en place plusieurs œuvres d'art le long du parc linéaire. De plus, les Journées de la culture ont été mises en valeur par la tenue de diverses activités culturelles offertes à la population.
- Grâce au programme d'aide financière du Pacte rural, le parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Far Hills, a fait l'acquisition de divers biens totalisant 32 958 \$.

### **Travaux publics**

- Le service des travaux publics a réparé et peinturé les murs du comptoir familial. Le coût des matériaux a été payé par le comptoir.
- Le service des travaux publics a effectué plusieurs réparations et divers travaux d'entretien sur nos chemins, notamment par le reprofilage de nos fossés sur les chemins du Lac-La Salle, Beaulne, Val-Royal, Maupas et du Lac-Fortier et la réparation du pavage pour un montant de 54 000 \$. Finalement, l'émondage de chaque côté du chemin de la 8<sup>e</sup> Avenue et du chemin du Lac-Fortier a été réalisé.
- À la fin du mois de juin, nous avons également terminé les travaux de rénovation de la caserne incendie par la finition extérieure. En 2014, le coût total des rénovations se chiffre à 85 146 \$.
- Installation de nouveaux bollards sur la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue des Buis dans le but de réduire la vitesse de certains automobilistes.

### **Hygiène du milieu et développement du territoire**

- Le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) a financé la dernière phase de la mise aux normes de la principale station de pompage d'eau potable de la Municipalité. Cette année divers travaux ont été réalisés pour un montant de 30 091 \$ et ce, pour accroître l'efficacité du traitement de l'eau potable.
- Nous avons déposé deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU. Ces demandes comportent trois volets. Le premier consiste à réaliser les plans et devis de la construction de l'égout collecteur permettant le raccordement du centre du village et du secteur Belle-Neige à la station d'épuration des eaux usées de Val-David. Le deuxième volet vise à conclure une entente sur le partage des coûts d'immobilisations, d'opération et de gestion de la station avec la municipalité du Village de Val-David. Finalement le dernier volet consiste à traiter les eaux usées provenant du Domaine Val-Morin.
- Au niveau environnemental, les normes dédiées aux contrôles de l'érosion vers les plans d'eau ont été révisées afin de diminuer les impacts négatifs du développement sur l'environnement. De plus un règlement sur le contrôle des vidanges des fosses septiques a été adopté.

### **Prévisions pour l'année 2015**

Le nouveau rôle d'évaluation établi par la MRC des Laurentides indique une augmentation globale des valeurs foncières de 5.72 %. Le conseil municipal a l'intention d'ajuster à la baisse le taux de taxation en conséquence, et de maintenir ses efforts pour le rendre plus compétitif. Ceci étant dit, nos efforts ont pour objectif d'instaurer une relance des nouvelles constructions sur notre territoire et par le fait même accroître nos revenus fonciers. Pour les prochaines années, nous espérons limiter le plus possible la croissance de nos

dépenses et ramener la taxation à un niveau raisonnable pour l'ensemble des contribuables tout en tenant compte de l'impact négatif du nouveau pacte fiscal du gouvernement du Québec. Au cours de la prochaine année, les dossiers suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Conclure une entente entre la municipalité du Village de Val-David et la Municipalité de Val-Morin sur le partage des coûts en immobilisations, en opération et en frais de gestion de la station d'épuration des eaux usées.
- Dans le dossier de l'égout collecteur, convenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'aide financière à obtenir.
- Adopter un règlement portant sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour mieux définir les normes architecturales dans le noyau villageois en tenant compte de la nouvelle construction du Théâtre du Marais.
- Présenter un plan stratégique de développement et mettre en place différents moyens pour réaliser les objectifs qui auront été adoptés.
- Adopter une politique environnementale.
- Établir un plan d'action pour réaliser les travaux admissibles à la taxe sur l'essence et à la contribution du Québec (TECQ). Cette aide financière se chiffre à 1 057 950 \$ et est étalée sur une période de cinq (5) ans pour des travaux d'aqueduc ou d'égout jugés prioritaires.
- Faire l'acquisition d'un nouveau camion 6 roues pour le déneigement et réévaluer nos besoins au niveau des équipements et véhicules.

Conformément à la loi, la liste de tous les contrats accordés et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ ont été déposées.

En 2014, le salaire touché par le maire se chiffrait à 17 195 \$ et son allocation de dépenses à 8 598 \$ tandis que celui de chacun des conseillers s'élevait à 5 731 \$ et leur allocation de dépenses à 2 866 \$. La rémunération de la Municipalité régionale de comté (MRC) versée au maire est de 1 458 \$ pour l'année à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 729 \$.

Comme la loi l'exige, le conseil municipal présentera un budget équilibré pour l'exercice 2015. Le budget de l'exercice financier 2015 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal le 16 décembre 2014 à 20h00, dans la salle communautaire de la Mairie.

Soyez assurés du dévouement du conseil municipal à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et à offrir à tous les contribuables des services de qualité au moindre coût.

Guy Drouin, ing.  
Maire